



REGIONAL OFFICE FOR THE WESTERN PACIFIC
BUREAU REGIONAL DU PACIFIQUE OCCIDENTAL

COMITÉ RÉGIONAL

WPR/RC55/9/Add.1

Cinquante-cinquième session
Shanghai, Chine
13-17 septembre 2004

16 septembre 2004

ORIGINAL : ANGLAIS

**ANNOTATIONS À LA STRATÉGIE RÉGIONALE POUR UN
MEILLEUR ACCÈS AUX MÉDICAMENTS ESSENTIELS DANS LE
PACIFIQUE OCCIDENTAL, 2005-2010**

Un petit groupe s'est réuni le 16 septembre 2004 pour discuter des changements proposés par certains États Membres au projet de stratégie régionale pour un meilleur accès aux médicaments essentiels dans le Pacifique occidental (voir document WPR/RC55/9 Annexe 1). Ont participé à cette réunion des représentants des pays suivants : Australie, Chine, France, États-Unis d'Amérique, Japon, Kiribati, Nouvelle-Zélande, et Vanuatu. Mme Catherine Halbert (Australie) a été élue Présidente. Le groupe est convenu que la note suivante sera jointe en annexe à la stratégie régionale afin de rendre compte du point de vue de certains États Membres.

Cette note jointe à la stratégie régionale pour un meilleur accès aux médicaments essentiels dans la Région du Pacifique occidental 2005-2010 présente les points suivants pour examen lors de la mise en oeuvre de la stratégie régionale.

1. Les recoupements avec les questions liées au commerce sont reconnus dans la stratégie dont la mise en œuvre par les Etats Membres et par l'OMS doit donc reconnaître les principes et règlements de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de l'Organisation mondiale de la Propriété intellectuelle (OMPI), s'y conformer, et être en cohérence avec les obligations internationales dans la mesure où celles-ci s'appliquent à l'amélioration de l'accès aux médicaments essentiels.
2. La mise en oeuvre de la stratégie ne doit pas être fondée sur l'hypothèse que les médicaments génériques seront toujours d'un prix plus abordable ou préférable aux médicaments brevetés.
3. Dans la mise en oeuvre de la stratégie, tous les secteurs pertinents, industrie pharmaceutique comprise, doivent être consultés.
4. L'importance de la recherche et du développement pour soutenir un accès en continu aux médicaments essentiels doit être un élément de réflexion constant dans la mise en oeuvre de la stratégie.
5. La mise en oeuvre de la stratégie doit mettre l'accent sur la collaboration inter-régionale et intra-régionale et mettre en place une plateforme pour ces deux niveaux de collaboration.